



***FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT***

 DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
 01.55.80.66.43  01 55 80 66 49
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
: fo.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr

Déclaration liminaire de la délégation **F.O.-DGFIP
CAPL N°2 du 18 et du 19 juillet 2017**

Monsieur le Président,

Ce que le nouveau pouvoir politique annonce, notamment en matière de code du travail, est inquiétant sur le fond et sur la forme. Il veut agir très vite en recourant à des ordonnances au mois de juillet sans concertation préalable. Cette façon de procéder et la finalité de ces réformes sont inacceptables pour Force Ouvrière.

Ce qui transparaît à travers cette politique, c'est la volonté d' accélérer le démantèlement du statut général et des statuts particuliers de la fonction publique.

Déjà, les fusions, les regroupements, les disparitions de services se sont succédé sans interruption. Les restructurations, les déploiements de plates-formes, le travail en réseau et la dématérialisation à outrance seront autant de prétextes pour supprimer des emplois. Ces décisions asphyxient totalement les services avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des collègues.

Sur le terrain, les contribuables sont toujours plus nombreux à se déplacer aux guichets de la DGFIP et les besoins du service public de proximité sont prégnants.

Aujourd'hui, les annonces de suppression de 120 000 postes de fonctionnaires nous font craindre le pire. Pour **F.O.-DGFIP**, ces décisions sont totalement irresponsables.

Les revendications de Force Ouvrière sont claires :

F.O.-DGFIP exige a minima le comblement des emplois à hauteur des vacances et un recrutement permettant d'assurer un service public de qualité.

F.O.-DGFIP exige que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.

F.O.-DGFIP exige l'appel de la totalité des listes complémentaires afin de combler le déficit chronique du nombre d'agents.

F.O.-DGFIP dénonce le nombre toujours croissant d'agents à la disposition du Directeur.

F.O.-DGFIP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible ;
- deux véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois et la création des postes à hauteur des besoins des services.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Stéphane DERGUI BOUSSOU, Serge REDON, Monique BERNARD, Gilles GLEYO